



**PREFECTURE
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°78-2023-271

PUBLIÉ LE 13 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

DDFIP / Secrétariat

78-2023-09-12-00003 - Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal du responsable du service des impôts des entreprises de Poissy **??** (3 pages)

Page 3

Préfecture des Yvelines / DRCT

78-2023-09-08-00004 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de BAILLY (2 pages)

Page 7

78-2023-09-12-00004 - Elections sénatoriales 2023 - liste définitive des candidats (3 pages)

Page 10

DDFIP

78-2023-09-12-00003

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal du responsable du service des impôts des entreprises de Poissy



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DES YVELINES
16, AVENUE DE SAINT CLOUD
78 018 VERSAILLES CEDEX
TELEPHONE : 01 30 84 62 90
MEL : ddfip78@dgfip.finances.gouv.fr

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Poissy

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme FAUVEL Charlène, Inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Poissy à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, de crédits d'impôt recherche et de crédits d'impôts compétitivité et emploi dans la limite de 100 000 € par demande ;

Délégation de signature est donnée à Mme FAUVEL Charlène, Inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Poissy et à Mme ORGEBIN Christine, contrôleur principal des finances publiques à l'effet de signer :

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 30 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

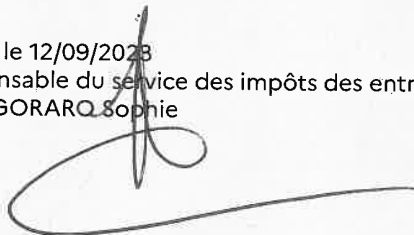
aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Christine ORGEBIN	Contrôleuse	10.000 €	8.000 €	6 mois	30.000 €
Sandrine BRICOT	Contrôleuse	10.000 €	8.000 €	6 mois	15.000 €
Julien TATINCLAUX	Contrôleur	10.000 €	8.000 €	6 mois	15.000 €
Jean-claude MAS	Contrôleur	10.000 €	8.000 €	6 mois	15.000 €
Séverine EBERHARDT	Contrôleuse	10.000 €	8.000 €	6 mois	15.000 €
Esther DANIEL	Contrôleuse	10.000 €	8.000 €	6 mois	15.000 €
Valérie DAVID	Contrôleuse	10.000 €	8.000 €	6 mois	15.000 €
Laurence GROLLEAU	Contrôleuse	10.000 €	8.000 €	6 mois	15.000 €
Agnès MORANCE	Contrôleuse	10.000 €	8.000 €	6 mois	15.000 €
Céline GENTON	Contrôleuse	10.000 €	8.000 €	6 mois	15.000 €
Jacqueline CASSEL	Agente	2.000 €	2.000 €	6 mois	2.000 €
Mario RAMOTHE	Agente	2.000 €	2.000 €	6 mois	2.000 €
Monique CHARLES	Agent	2.000 €	2.000 €	6 mois	2.000 €
Gaëlle HOUSSEIN	Agente	2.000 €	2.000 €	6 mois	2.000 €
Claudia JEAN	Agente	2.000 €	2.000 €	6 mois	2.000 €
Melissa JEAN	Agente	2.000 €	2.000 €	6 mois	2.000 €
Julien JOYEUX	Agente	2.000 €	2.000 €	6 mois	2.000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Yvelines.

A Poissy, le 12/09/2023
 La responsable du service des impôts des entreprises,
 Mme PEGORARO Sophie



Préfecture des Yvelines

78-2023-09-08-00004

Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de BAILLY

Arrêté n°

**portant nomination des membres de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Bailly**

Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu la proposition du maire de la commune ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Considérant que la commune de Bailly est une commune de 1 000 habitants et plus ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

Arrête

Article 1^{er} : Composition

La commission prévue à l'article L.9 du code électoral est composée comme suit :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Titulaires	Titulaire	Titulaire
M. Hervé DEWYNTER	Mme Noëlle MARTIN	Mme Claude MAQUIS
M. Vincent CLAUDIERE		
Mme Caroline DE SAZILLY		
Suppléants	Suppléant	Suppléant
M. Mathieu BELKEBIR	M. Alexandre RUECHE	M. Dominique DURAND
Mme Siham ROUSSEL		
Mme Maelys LUXOR		

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex
Accueil du public : 1 avenue de l'Europe - Versailles
Tél : 01.39.49.78.00

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture au public sur le site : www.yvelines.gouv.fr

Article 2 : Durée du mandat

La commission est nommée pour trois ans.

Toutefois le mandat prend fin lors du renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 3 : Entrée en vigueur

Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 5 décembre 2023.

Article 4 : Publicité

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Il est également affiché sur les panneaux officiels d'informations municipales et mis en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Le présent arrêté est également rendu public au moins une fois par an et, en tout état de cause, avant chacune des réunions de la commission par affichage sur les panneaux officiels d'informations municipales et mis en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture et le maire de la commune de Bailly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le

8 SEP. 2023

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général


NICOLAS DEVOUGE

Préfecture des Yvelines

78-2023-09-12-00004

Elections sénatoriales 2023 - liste définitive des
candidats



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la réglementation
et des collectivités territoriales
Bureau des élections

ARRÊTÉ n° 78-2023-09-.....
Elections sénatoriales du 24 septembre 2023
Liste des candidats

Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral,

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les déclarations de candidature enregistrées en préfecture ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

Arrête :

Article 1er : La liste des candidats pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023 dans le département des Yvelines est arrêtée conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines et les maires du département des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans chaque commune sur les emplacements d'affichage administratif et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Versailles, le **12 SEP. 2023**

Le Préfet des Yvelines


Jean-Jacques BROT

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex
Accueil du public : 1 avenue de l'Europe - Versailles
Tél : 01.39.49.78.00

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture au public sur le site : www.yvelines.gouv.fr

Liste des candidatures

Au service des communes pour défendre les Yvelines (LRN)

1	M. MORIN	Laurent
2	Mme JACQMIN	Anne
3	M. NAUTH	Cyril
4	Mme FORTIN	Emmanuelle
5	M. PINCHAUX	Pierre-Yves
6	Mme LELANDAIS	Sophie
7	M. DU CHALARD	Thomas
8	Mme ANDROUËT	Mathilde

Ensemble, Agir pour les Yvelines (LENS)

1	M. LÉVRIER	Martin
2	Mme GRIGNON	Anne
3	M. CORADETTI	Bruno
4	Mme ROUSSEL	Eva
5	M. FONTAINE	Franck
6	Mme ROLLIN	Joëlle
7	M. CHAMBON	Julien
8	Mme NJOK-BATHA	Catherine

Fiers de nos territoires (LDVD)

1	M. GALLANT	Olivier
2	Mme BOULFOUL	Souad
3	M. LAHAYE	Alexandre
4	Mme L'HERAUX	Julie
5	M. DEBACHE	Naji
6	Mme GENTELLE-GIRY	Stéphanie
7	M. ESKENAZI	Thomas
8	Mme COUEIGNAS	Claire

Une nouvelle voix pour les Yvelines (LUG)

1	Mme SENÉE	Ghislaine
2	M. LJUBENOVIC	Nicolas
3	Mme DUTU	Nelly
4	M. GIRAUD	Lionel
5	Mme AMAGLIO-TÉRISSE	Isabelle
6	M. RABEH	Ali
7	Mme LONJON-ROZIÈRE	Annie
8	M. WASTL	Lionel

Ensemble, ayons des projets d'avenir ! (LECO)

1	Mme MOGHIR	Naïma
2	M. THEOBALD	Jonathan
3	Mme EL BEKKAOUI	Rim
4	M. EL HAIRY	Abdelilah
5	Mme BAYBANE	Fatima
6	M. DOSSA	François
7	Mme MIKOUIZA	Alphonsine
8	M. DOUILLARD	Jean-Pierre

Yvelines, Union Populaire écologique et sociale (LFI)

1	M. RAMAGE	Sébastien
2	Mme LASSERRE	Catherine
3	M. QUINTIN	Guillaume
4	Mme BRODY	Louise
5	M. SAKAT	Hamza
6	Mme COLEOU	Manon
7	M. GUYARD	Denis
8	Mme OKMEN	Gina

Servir les Elus - Servir les Territoires (LDVC)

1	M. CHARNALLET	Hervé
2	Mme BOUQUET	Annick
3	M. BELLENGER	Christophe
4	Mme LEFEUVRE	Katia
5	M. GUIBOUT	Damien
6	Mme HOULLIER	Véronique
7	M. VIBERT	Eric
8	Mme PLACET	Evelyne

Une équipe pour toutes les Yvelines (LUD)

1	M. LARCHER	Gérard
2	Mme PRIMAS	Sophie
3	M. LAUGIER	Michel
4	Mme DE CIDRAC	Marta
5	M. DUMOULIN	Eric
6	Mme BOURRAT	Toine
7	M. DE MAZIERES	François
8	Mme DEBON	Cécile